

Parution dans les 2 prochains numéros

MISE AU CONCOURS

L'Administration cantonale met au concours le poste suivant, suite à la mise à la retraite du titulaire :

Inspecteur/trice de la scolarité obligatoire

auprès du Service de l'enseignement

Le Service de l'enseignement est responsable des écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II général. Il planifie le déroulement de l'année scolaire, participe à l'élaboration des programmes et des moyens d'enseignement, applique la politique gouvernementale en matière de formation, gère le personnel enseignant et assume la surveillance générale des établissements.

Vos tâches

■ Vous serez actif dans les domaines liés à la scolarité obligatoire du Valais romand ■ Vous serez le représentant du Service de l'enseignement dans l'arrondissement dont vous aurez la charge ■ Vous exercerez la surveillance de l'enseignement pour votre arrondissement ■ Vous serez l'autorité de décision dans certaines situations scolaires particulières ■ Vous participerez à des groupes de travail cantonaux qui traitent du système de formation de notre canton

Votre profil

■ Titulaire d'un titre requis pour l'enseignement à l'école obligatoire ■ Expérience de l'enseignement, en particulier dans les disciplines fondamentales ■ Exercice de la fonction de titulaire de classe ■ Connaissance approfondie du système scolaire valaisan ■ Sens de l'organisation et de la négociation ■ Aptitude à travailler de façon indépendante et à s'intégrer dans une équipe

Langue maternelle

Française avec de bonnes connaissances de la 2^{ème} langue officielle

Entrée en fonction

1^{er} septembre 2015 ou à convenir

Cahier des charges et traitement

Le Service de l'enseignement (tél. 027 606 42 05) donnera, sur demande, les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae, des copies des diplômes et certificats et d'une photo devront être adressées au Service des ressources humaines, Planta 3, 1950 Sion, jusqu'au **3 avril 2015** (date du timbre postal).

**Service
des ressources humaines**

Sion, le 20 mars 2015

tc/jr - DFS